

LE RÉSEAU

**Polyexpositions et conditions de travail :
l'approche du réseau Anact-Aract**

Historique Anact

1

- **Polyexposition** : il s'agit des expositions par des voies multiples (via l'inhalation, l'ingestion et/ou le contact cutané), à des agents/nuisances multiples, qu'ils soient chimiques, biologiques, physiques, de l'influence des facteurs organisationnels et psychosociaux, et ***ce tout au long de la carrière professionnelle***.

- **Sur le versant organisationnel et psychosocial, le salarié** n'est pas exposé à un seul risque mais à un ensemble de risques :
 - Répartition des tâches avec plus ou moins d'autonomie pour le salarié,
 - Dépendance plus ou moins importante à un équipement,
 - Temps de travail (lever tôt, travail de nuit, travail posté, durée du temps de travail (les journées de travail des infirmières de 12 h consécutives),
 - Environnement (plus ou moins de bruit, de poussière, de vibration, ...),
 - Statut d'emploi (précaire : stagiaire, intérimaire, CDD, CDI, ..),
 - Le genre (homme et femme) pour lequel une répartition du travail, des temps de travail, des statuts seront différents, etc.
 - ...

Des travaux depuis le début des années 2000... comprendre pour prévenir

4

- Ces expositions vont avoir des effets conjugués sur la santé des salariés.
 - Des effets favorables (le travail comme facteur de santé – cf. intervention site cimentier sur exposition au bruit)
 - Des effets défavorables (travail statique devant un four - boulanger, fondeur...)

- D'où la nécessité
 - d'analyser le travail (pour connaître ces expositions multiples),
 - d'échanger avec le médecin du travail ou médecin de prévention pour connaître les effets potentiels sur la santé et rencontrer-échanger avec le salarié pour qu'il exprime son ressenti et puisse exprimer des signaux avant-coureurs (ex : depuis un changement de peinture un signallement de maux de tête, ...).

- Cette approche de la prévention par la connaissance des conditions du travail des salariés est :
 - Différente de l'approche par risque, qui analyse finement chaque risque (métrologie, questionnaire, ...) mais parfois hors contexte
 - Directement issue de notre pratique d'intervention.

- Cette notion a été développée dans le cadre de la prévention des TMS (Evelyne Escriva, Joël Maline, ...) et celle des RPS (Philippe Douillet, M.B Sanglerat, ...), montrant que ce sont des pathologies plurifactorielles, où aucun facteur pris isolément ne va engendrer des TMS ou des RPS, mais que leur interaction ou leur cumul en sera la cause.

Une approche qui met en évidence des effets indépendamment des seuils...

5

- L'INRS a montré qu'un salarié n'a pas besoin d'être exposé à un niveau sonore important pour être sourd, son utilisation de solvant-dégraissant (ex les garagistes) va agir en diminuant les cils de la cochlée qui ne feront plus barrière pour la protéger.
- Quelle prise en compte de la qualité de l'air extérieur pour les salariés : travailleurs bord de route mais pas que... commerçants, artisans, salariés en zone urbaine ou rurale, télétravailleurs (avec une évolution du seuil PM 2,5 en 2021)
- Un écueil : l'application des PGP invite à prendre en compte les polyexpositions dans l'EVRP où les mesures de gestion des risques sont organisés par type de risque (exemple des VLEP qui ne mesure qu'un seul agent à la fois)...
- Et en parallèle et malgré tout des polyexpositions prises en compte:
 - Styrène + bruit
 - Rayonnements ionisants : *L'interaction avec les autres risques d'origine physique, chimique, biologique ou organisationnelle du poste de travail* (Article R.4451-13)
 - Rayonnements optiques
 - *L'interaction avec les autres risques d'origine physique, chimique, biologique ou organisationnelle du poste de travail*
 - *L'exposition à plusieurs sources de rayonnements optiques artificiels*
 - Champs électromagnétiques : *L'exposition simultanée à des champs de fréquences multiples.*

PGP : principes généraux de prévention / VLEP : valeurs limites d'expositions professionnelles

Exemple d'intervention

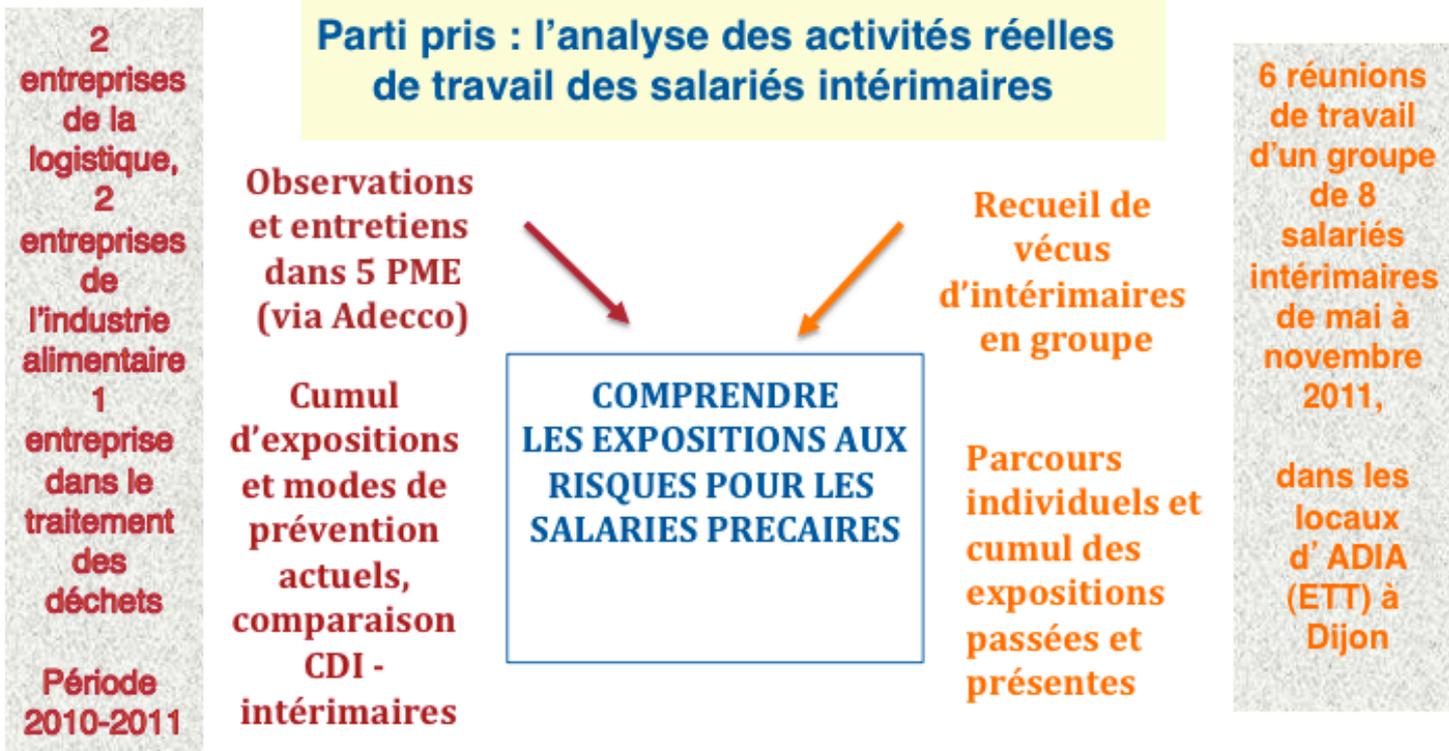
2

Une exposition située dans un cadre et un contexte

7

- Exemple : étude ANSES – Anact 2006 – 2011
 - Une faible demande sociale concernant la prévention des salariés intérimaires, pourtant une sinistralité importante
 - Les enquêtes et statistiques sur la sinistralité laissent penser que la précarité de l'emploi associée à une précarité du travail conduit à une exposition différenciée des intérimaires aux risques professionnels par rapport aux autres salariés

- Nos hypothèses d'étude
 - Il est reconnu que l'organisation du travail (prescription, formation, évaluation, ...) est plus ou moins favorable à l'exposition aux risques des salariés. Qu'en est-il pour les salariés intérimaires?
 - Selon les caractéristiques du salarié exposé : son âge, son expérience, son état de santé, ... il en résultera des manières différentes d'être exposé **et de** s'exposer aux risques, et les ressentis en seront différents.
 - Des différences s'observent-elles selon le statut d'emploi ?



Une triple invisibilité des conditions de travail des intérimaires ?

9

Dans une PME Agro Alimentaire, 200 salariés
Comparaison des conditions de travail entre salariés permanents
et intérimaires occupant le même poste

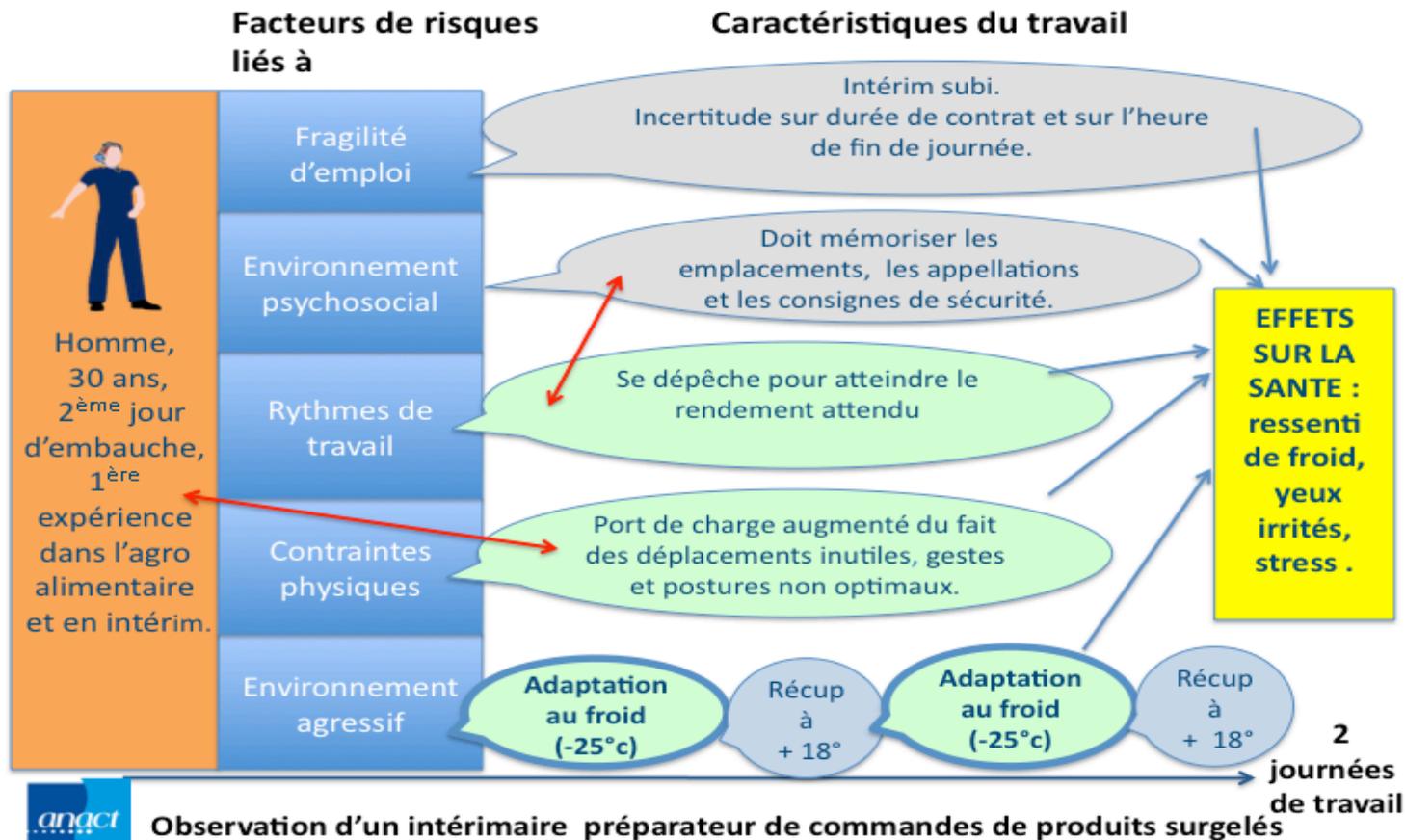
Poste cariste Chambre froide	CDI	intérimaires
Equipements	Équipement complet anti froid (bonnet, veste , pantalon, gants, bottes)	Idem sauf bottes
Horaires	Cycles de 6 horaires différents sur 8 semaines	3 horaires différents : Pas de nuit ni de week end
Activité confiée	Polyvalence sur l'ensemble des missions	Missions plus restrictives : pas de stockage – déstockage en hauteur en cabine chauffée, activité plus exposée aux écarts de température .

Invisibles
souvent pour les
RP du CHSCT et
les directions,
pour les acteurs
externes comme
les médecins du
Travail ou les
agences
d'emploi et pour
les salariés
permanents

entre -25 °C et 4°C

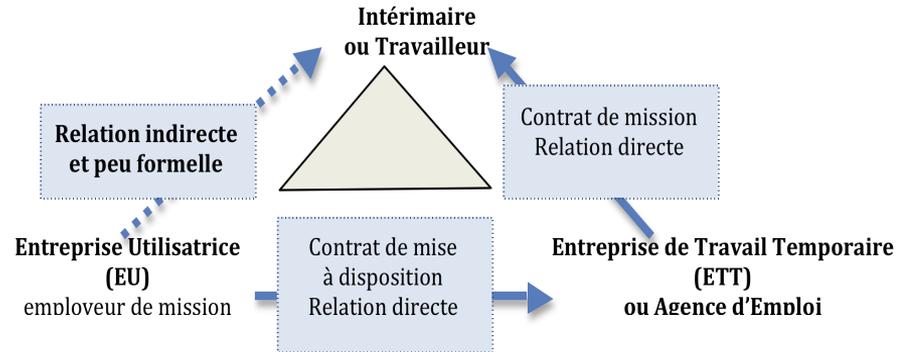
Une triple invisibilité des conditions de travail des intérimaires?

10



Une triple invisibilité des conditions de travail des intérimaires liée au statut d'emploi

11



Un enjeu pour la prévention des salariés intérimaires, mais pas QU'EUX... l'expression sur le travail



Questions émergentes et conclusion

3

Des questions émergentes...

13

- › La question des polyexpositions questionne aujourd'hui les lieux d'exercices de l'activité :
 - Entreprise
 - Bord de route – espace confinés
- › Quid de l'exercice en télétravail qui ouvre sur de nouveaux déterminants, notamment en période de confinement :
 - Qualité de l'air au sein du domicile (liée à la qualité de l'air extérieur)
 - Exposition au bruit domestique et / ou extérieur
 - Ergonomie des équipements à disposition (poste de travail dédié, double écran...)
 - Droit à la déconnexion – notion de « surtravail »
 - ...
- › Comment mesurer ces expositions :
 - Pour la qualité de l'air... micro-capteurs type « capteurs citoyens » vs capteurs fixes dans l'environnement ?
- › Quels liens avec les réglementations et seuils applicables aux activités réalisées en entreprise et les mesures éventuellement réalisées au domicile ?
- › L'enjeu d'un dialogue plus poussé « santé publique – santé travail » du fait de l'intrication des deux univers d'exercice de l'activité

Pour conclure...

14

- Une approche résolument basée sur l'analyse du travail réel
 - Observer et faire « dire le travail » par le / les salariés afin d'identifier les différents types d'expositions en fonction des différentes situations de travail (site, télétravail...)
 - Ne pas réfléchir en « silo » : penser les expositions physiques, organisationnelles, psychosociales, chimiques voire environnementales... dans leurs interactions
 - Afin de penser le travail et son organisation non seulement comme des « risques » mais aussi comme des facteurs potentiels de prévention et de santé
- Dépasser l'approche par « risques »
- Ne pas réfléchir « toute chose égale par ailleurs », intégrer plusieurs variables :
 - Exposition différenciée entre femme et homme
 - Statut d'emploi : CDI, CDD, travail intérimaire => exposition différenciée là encore
- Questionner les nouveaux « lieux » de réalisation de l'activité et les nouvelles expositions potentielles : domicile, coworking...
- Associer les différents acteurs de la prévention, du management, de la direction, les partenaires sociaux, SST => rendre visible les expositions pour construire une politique de prévention partagée